

**AUTOROUTE EST-OUEST****Amar Ghoul fait du "porte-à-porte" pour réussir le pari !**

Amar Ghoul, ministre des Travaux publics, met les bouchées doubles pour la réussite de ce projet grandiose qu'est l'autoroute Est-Ouest. Pour ne rien laisser au hasard, le ministre décide de prendre son bâton de pèlerin pour suivre, pas à pas, l'installation des chantiers de tous les tronçons, au niveau de toutes les wilayas concernées par le tracé. Hier, c'était au tour de Mila de recevoir M. Amar Ghoul et sa délégation ministérielle. Venant de l'aéroport Ferhat-Abbas de Sétif, la délégation a été accueillie à Tadjenasset, au niveau de la base-vie du consortium japonais COJAAL, en charge de la réalisation de la partie est du projet, où d'amples explications sur le tronçon de la wilaya ont été présentées.

Ainsi, le tronçon de Mila qui est d'une longueur totale de 52 km, reliera Sétif à Constantine, à travers les communes de Tadjenasset, Chelghoum-Laid et Oued-Athmania, avec réalisation d'un viaduc, de trois ponts, de 21 passages supérieurs et 3 inférieurs. Les terrains plats des hautes plaines de l'Est aidant, le tronçon de Mila ne devrait pas connaître de contraintes particulières, pour permettre l'exécution de ce projet, l'expropriation de 405 hectares a été nécessaire, pour un montant de 356 175 637,00 DA.

L'AP globale allouée à cette opération (indemnisation et expropriation) est de l'ordre de 691 millions de dinars. Concernant l'installation des chantiers proprement dits, le tronçon de Mila connaît la réalisation d'une base-vie à Tadjenasset d'une superficie de 30 ha et une base technique (Grouz) à Chelghoum-Laid de 10 ha. La base-vie de Tadjenasset aura une capacité d'accueil de 1 000 personnes dont : 30 Japonais, 100 Asiatiques et 870 Algériens avec une aire de production de 15 ha et une aire de stockage de 50 000 tonnes. La capacité de production de la station d'enrobé est de l'ordre de 180 tonnes/heure, et une centrale à béton de l'ordre de 100m<sup>3</sup>/h. L'état prévisionnel de création de postes d'emploi du groupement japonais COJAAL, pour la wilaya de Mila est de 1 783 postes dont 1 238 (70%) pour le personnel algérien et 545 (30%) pour celui étranger. Sur place, M. Amar Ghoul, qui semble maîtriser parfaitement et au détail près, son dossier, a donné toutes sortes d'instructions aux uns et aux autres, pour une exécution exemplaire de ce fameux projet, qui répond parfaitement aux normes internationales.

A signaler, pour information, que le tronçon est de ce projet grandiose, s'étend sur 399 km, répartis sur Bordj-Bou-Arréridj, 38 km. Sétif 75 km, Mila 53 km, Constantine 47/64 km, Skikda 73 km, Annaba 30 km et El-Tarf 83 km.

A. M'haimoud

**OUVERTURE DE LA PREMIERE SESSION CRIMINELLE 2007 DE LA COUR DE BOUMERDES****176 affaires liées au terrorisme devant les juges**

La cour criminelle de la circonscription judiciaire de Boumerdes a programmé 241 affaires criminelles pour sa première session de 2007 dans lesquelles sont impliquées 568 personnes dont 367 en situation de fuite. 176 dossiers concernent des suspects qui sont impliqués dans des actes de terrorisme armé : notamment attentat, assassinat, constitution de groupe armé, soutien aux terroristes, collecte de fonds...

"La quasi-totalité des prévenus impliqués dans des affaires de terrorisme

sont en fuite", affirme une source judiciaire auprès de cette cour. Probablement des terroristes en activité. Selon notre interlocuteur, seront jugés les terroristes impliqués dans des actes criminels commis pendant ou après le délai accordé par la charte pour la paix et la réconciliation nationale aux terroristes islamistes pour se rendre, mais qui ne se sont pas constitués prisonniers devant les autorités ou qui ont été arrêtés après l'écoulement du délai des 6 mois accordé par cette charte. Ce sont

donc les articles du code pénal qui s'appliqueront désormais aux crimes des terroristes islamistes. Par ailleurs, durant la même session, les juges rendront leur verdict dans 44 affaires concernant diverses agressions criminelles sur des personnes, mais entrant dans la criminalité ordinaire. 20 autres affaires se rapportant aux mœurs et aux détournements des deniers publics seront jugées. Dans un dossier, il est question de trafic sur les billets de banque.

Abachi L.

**NADIR BOUMAZA, SPECIALISTE EN URBANISME A L'UNIVERSITE DE GRENOBLE****"On ne sait rien de l'histoire des villes algériennes"**

"Les Algériens ne connaissent pas l'histoire précoloniale de leur ville." C'est en partie ainsi que Nadir Boumaza, professeur à l'université Pierre-Mendès de Grenoble explique l'état de déliquescence dans lequel se trouve les villes algériennes. Lors de son passage, hier au forum du quotidien *El Moudjahid*, le géographe et sociologue émérite, également chercheur au CNRS, a déploré le fait que les Algériens ne connaissent pratiquement rien sur le passé de leurs villes avant la colonisation.

"On ne sait rien de l'histoire des villes algériennes avant la colonisation. Rien sur, comment se faisait le traitement des ordures ménagères, la gestion de l'eau, la création des espaces verts, sur les rapports de la ville avec l'extérieur", a souligné le professeur Nadir Boumaza refusant toutefois de parler de la politique urbanistique pendant la période coloniale, car menée "dans un contexte de ségrégation et d'exclusion des populations indigènes". Devant cet état de fait, le conférencier souli-

gnera l'importance de mettre en place une véritable politique de la ville quand bien même cette question est complexe, car "liée à la société et à la réalité". "La réussite d'une politique de la ville ne relève pas du miracle, ni d'une solution toute prête encore moins un homme providence", soutient le professeur Nadir Boumaza.

Pour lequel politique de la ville nécessite un débat "méthodologique et large" avec "une évaluation régulière et continue" et dans lequel seront abordés différents

aspects allant de la compétence des responsables locaux à la réhabilitation des artisans en passant par le diagnostic des résultats des politiques antérieures. "L'Algérie a suffisamment de ressources pour bien construire, mais la première ressource reste le facteur humain capable de bien utiliser les moyens dont il dispose", commente-t-il. De l'avis du professeur Nadir Boumaza, une politique urbanistique réussie doit avoir une importance "nationale" et doit concerner "tous les ministères".

Basée sur trois aspects, à savoir l'urbanisme, le développement social et culturel ainsi que la promotion et le développement économique des villes, celle-ci doit commencer par le bas à travers notamment la responsabilisation du simple citoyen. Enfin, le conférencier a estimé que "le programme de construction de 1 million de logements risque de poser d'énormes problèmes si les aménagements urbanistiques préalables ne sont pas pris en compte".

Lotfi Méral

**COOPERATION ALGERO-FRANCAISE****Amar Saâdani chez Debré**

*Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Amar Saâdani, rend la courtoisie à son homologue français, Jean-Louis Debré, en se rendant aujourd'hui dans la capitale de l'Hexagone à la tête d'une délégation forte de dix parlementaires. Le séjour parisien de Saâdani et de la délégation qui l'accompagne s'étalera jusqu'au 23 février prochain et sera ponctué par une série d'entretiens à haut niveau.*

Sofiane Aït Iflis - Alger

(Le Soir) - Amar Saâdani rencontrera les présidents de l'Assemblée et du Sénat français, MM. Jean-Louis Debré et Christian Poncelet. Il sera également reçu par le Premier ministre français, Dominique de Villepin, et s'entretiendra avec le ministre des Affaires étrangères Douste-Blazy et le ministre délégué aux Relations avec le Parlement, Henri Cuq. Cette visite en France d'une délégation de parlementaires algériens, hautement politique, incontestablement, dénote d'une certaine excellence dans la relation algéro-française. Une excellence dont le Quai-d'Orsay n'a pas manqué de faire état. "Cette visite s'inscrit dans le cadre des excellentes relations que nous entretenons avec l'Algérie. Comme je l'ai dit, le président Debré vient lui-même

de se rendre sur place. Le ministre s'y est rendu il n'y a pas si longtemps. Vous savez que le président Bouteflika est actuellement en France pour assister au sommet Afrique-France", a expliqué vendredi le porte-parole du Quai-d'Orsay, soulignant que "les relations franco-algériennes sont donc excellentes avec cette densité de visites et avec également des relations très étroites dans le domaine de la coopération et dans le domaine économique".

En janvier dernier, pour rappel, le président de l'APN Amar Saâdani et son homologue français Jean-Louis Debré avaient paraphé un protocole-cadre de coopération parlementaire. Le président de l'Assemblée française avait effectué une visite de travail en Algérie du 19 au 22 janvier dernier. A l'occasion, Saâdani, qui accom-

plissait Debré dans le Sud algérien, à Djanet, avait affirmé que le traité d'amitié entre l'Algérie et la France allait être signé au courant de l'année. D'aucuns avaient interprété cette affirmation comme l'expression d'une volonté algérienne à conclure ce traité, quitte à revenir sur le préalable de repentance exigé de la France. Or, il ne fallait pas trop se fier à cette assertion qui s'est avérée par la suite n'être qu'une phrase "excédentaire" de Saâdani. L'Algérie campe toujours sur son exigence et la France, de son côté, n'affiche pas encore de disponibilité à faire acte de repentance pour les crimes coloniaux commis en Algérie. D'ailleurs, le Quai-d'Orsay reste très circonspect sur la question. "Pour ce qui est du traité d'amitié, nous conservons l'objectif de conclure ce traité d'amitié. Mais je n'ai pas d'autres précisions sur le calendrier", a déclaré vendredi son porte-parole. Autrement dit, le projet de signature du fameux traité est maintenu mais sans aucune échéance calendaire. Le président Chirac a fait savoir tout récemment, par

l'entremise du président du Conseil constitutionnel français, sa disposition à reprendre les négociations autour du traité d'amitié. Une proposition par rapport à laquelle l'Algérie ne s'est pas encore officiellement déterminée. Et, à travers cette absence de commentaires, il est donné à comprendre que l'Algérie n'est pas prête à mettre un bémol dans son exigence de repentance. Autrement dit, l'Algérie compte demeurer sur son exigence première. Le président Chirac quittera certainement l'Elysée sans être parvenu à conclure le traité d'amitié avec l'Algérie. Le président Bouteflika, pour sa part, n'aura pas réussi à muer "son amicé" avec le président Chirac en œuvre politique majeure. Rappelons que le traité d'amitié algéro-français a germé dans le sillage de la première visite de Chirac en Algérie. Le traité devait initialement être signé en 2005. Cependant, le vote par l'Assemblée française de la fameuse loi du 23 février 2005 louant les "vertus civilisatrices" de la colonisation a tout remis en cause.

S. A. I.

**JUSTICE****Un accord d'extradition signé avec la Corée du Sud**

Une convention portant extradition des prisonniers et autres individus reconnus comme criminels recherchés a été signée entre le ministère algérien de la Justice et

les autorités de la Corée du Sud. Cette convention, qui fait suite à un protocole d'accord signé en mars 2006 entre les deux pays portant sur le renforcement des

échanges dans le domaine juridique et judiciaire, a été paraphée par le secrétaire général du ministère de la Justice et de l'ambassadeur de la République de la Corée du Sud. Celle-ci repose sur le principe d'extradition réciproque des personnes poursuivies par la justice d'un des deux pays ainsi que d'autres définitivement condamnés à des peines de prison ferme. Dans son intervention, le secrétaire général du ministère de la Justice a aussi précisé que la présente convention consacre des passages sur les conditions d'extradition, les situations qui ne permettent pas d'y procéder ainsi que les garanties offertes aux personnes concernées par l'extradition. Prenant la parole à son tour, l'ambassadeur de la Corée

du Sud a exprimé sa satisfaction quant à la signature de cette convention.

"Une convention qui consolide davantage les relations entre les deux pays déjà bien développées dans différents domaines", a-t-il précisé.

Par ailleurs, il a été souligné que le ministère de la Justice n'est pas à sa première convention du genre. D'autres accords d'extradition ont été signés avec d'autres pays comme l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Chine, Le Pakistan, l'Afrique du Sud et la Turquie. Au jour d'aujourd'hui, près de 55 conventions ont été signées avec des partenaires étrangers, et d'autres le seront durant l'année en cours.

N. M.